



FNB REVENU FIXE

**FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE  
SOCIÉTÉS CANADIENNES  
OBJECTIF 2027 RBC**

*auparavant, FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2027 RBC*

*Le 30 septembre 2024*

**Gestionnaire de portefeuille** RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds en date du 6 décembre 2024.

**Remarque à l'égard des déclarations prospectives**

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au FNB en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

*Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 855 RBC-ETFS (722-3837), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires) ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du FNB.*



## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB vise à offrir un revenu, pendant une période limitée se terminant à sa date de dissolution, en reproduisant, dans la mesure du possible, les résultats de placement qui correspondent généralement au rendement de l'indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada\*, avant l'application des frais et des charges connexes. L'indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada est conçu pour représenter le rendement d'un portefeuille détenu jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille se compose principalement d'obligations de sociétés de catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances réelles arrivent au cours de l'année 2027.

Le FNB a l'intention d'investir au moins 90 % de son actif dans les titres de l'indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada et/ou dans des titres assortis de propriétés économiques essentiellement similaires à celles des titres indiciaux, et de détenir de tels titres.

Le FNB sera dissous aux alentours du 30 septembre 2027.

### Risque

Aucun changement important relatif au FNB n'a eu d'incidence significative sur le niveau de risque global de ce FNB au cours de la période considérée. Les risques liés aux placements dans le FNB et la pertinence de ce dernier pour les investisseurs demeurent les mêmes que ceux mentionnés dans le prospectus.

### Résultats

La valeur liquidative du FNB s'élevait à 637 M\$ au 30 septembre 2024, comparativement à 289 M\$ au 30 septembre 2023. L'augmentation est attribuable aux entrées de trésorerie nettes.

\* L'« indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada » est une marque de commerce de FTSE Debt Capital Markets Inc. (FTDCM). « FTSE » est une marque de commerce de London Stock Exchange Group (LSEG) et est utilisée par FTDCM sous licence. L'utilisation de la marque « indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada » a été concédée sous licence à RBC GMA pour certaines fins. Les FNB RBC ne sont pas commandités, parrainés, vendus ni promus par FTDCM, FTSE International Limited ou LSEG (collectivement, les « parties concédantes »). Les parties concédantes ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expressément ou implicitement, quant aux résultats pouvant être obtenus par suite de l'utilisation de l'indice et/ou quant à la valeur dudit indice à une heure donnée, à un jour donné ou à un autre moment donné. L'indice est compilé et calculé par FTDCM, et tous les droits d'auteur liés aux valeurs de l'indice et aux listes de ses éléments constitutifs sont conférés à FTDCM. Les parties concédantes ne peuvent être tenues responsables (pour négligence ou autrement) envers quiconque en raison d'une erreur dans l'indice, et les parties concédantes n'ont aucune obligation d'informer quiconque de toute erreur dans celui-ci.

Au cours du dernier exercice, les parts du FNB ont enregistré un gain de 11,7 %, ce qui est inférieur à la progression de 11,9 % pour l'indice de référence. Le rendement du FNB est calculé après déduction des charges, tandis que ceux des indices de référence et des indices généraux ne tiennent compte d'aucun coût de placement. Les ratios des frais de gestion sont indiqués dans le tableau des Faits saillants financiers, et les rendements des FNB figurent sous Rendement passé.

Au cours de la période de douze mois, le rendement des titres à revenu fixe a été avantagé par la hausse des prix des obligations, l'optimisme selon lequel la Banque du Canada (BdC) diminuerait les taux d'intérêt dans un contexte de recul de l'inflation ayant fait chuter les rendements des titres à revenu fixe. Les rendements des obligations à court terme ont baissé davantage que ceux des titres à plus long terme.

Les obligations de sociétés dont l'échéance varie entre un an et cinq ans ont bien performé, leurs prix ayant davantage bénéficié de la baisse des rendements que ceux des obligations fédérales et provinciales comparables. L'énergie et les produits financiers ont été les secteurs des titres à revenu fixe les plus performants, tandis que les obligations du secteur des infrastructures ont affiché la pire performance. Les rendements des obligations de sociétés ont été soutenus par une réduction de la prime exigée par les investisseurs pour les détenir, ce qui indique que les investisseurs considèrent que les rendements des obligations de sociétés sont suffisamment élevés pour compenser les risques qu'ils comportent par rapport aux obligations d'État.

Les rendements des FNB dont les placements arrivent à échéance entre 3 et 6 ans ont surpassé ceux des FNB dont l'échéance est de 1 ou 2 ans, les obligations à long terme étant plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt.

### Événements récents

En octobre 2023, les rendements des obligations ont atteint des sommets lorsqu'il est devenu évident que le resserrement des politiques monétaires entraînait une baisse de l'inflation et un ralentissement de la croissance économique. En conséquence, la BdC a baissé son taux directeur à trois reprises au cours de la période, et la Réserve fédérale américaine a baissé son taux directeur à une reprise, atténuant le risque d'une récession. Les rendements des obligations d'État laissent présager que la BdC diminuera les taux d'intérêt de 1,25 point de pourcentage au cours des six prochains mois, ce qui soutiendra probablement les dépenses de consommation et l'économie.



Les rendements des obligations ont diminué, mais demeurent à des niveaux attrayants, bien supérieurs à ceux des 15 dernières années. De plus, la récente chute des rendements génère des gains pour les investisseurs, du moins à court terme. À long terme, une baisse soutenue des rendements obligataires pourrait toutefois devenir un obstacle. Le gestionnaire de portefeuille croit que l'économie est suffisamment solide pour que les taux de défaillance des obligations demeurent bas. Toujours de l'avis du gestionnaire de portefeuille, les valorisations des obligations de sociétés à court terme restent assez intéressantes.

Le 22 mars 2024, le FNB a été renommé FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes Objectif 2027 RBC.

### Opérations entre parties liées

#### **Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille**

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes du FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts et lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au FNB ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Le FNB a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au FNB dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

#### **Dépositaire et agent d'évaluation**

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire et l'agent d'évaluation du FNB; elle détient également l'actif du FNB et fournit à celui-ci des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par le FNB.

#### **Courtier désigné**

RBC GMA a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société liée à RBC GMA, pour que celle-ci agisse à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour le placement des parts du FNB, selon des modalités comparables à celles d'autres ententes conclues dans des conditions de concurrence normale au sein du secteur des FNB. Les principales modalités de l'entente sont présentées dans le prospectus du FNB.

#### **Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

#### **Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le FNB s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

#### *Opérations entre parties liées*

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.



## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

### Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités <sup>1</sup>					Distributions annuelles <sup>2</sup>					
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Total	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital	Total	
<b>30 sept. 2024</b>	<b>16,92</b>	<b>0,64</b>	<b>(0,04)</b>	<b>0,03</b>	<b>1,27</b>	<b>1,90</b>	<b>(0,58)</b>	—	—	<b>(0,01)</b>	<b>(0,59)</b>	<b>18,28</b>
30 sept. 2023	17,07	0,64	(0,04)	(0,09)	(0,31)	0,20	(0,53)	—	—	(0,01)	(0,54)	16,92
30 sept. 2022	19,44	0,53	(0,05)	(1,06)	(1,34)	(1,92)	(0,44)	—	—	—	(0,44)	17,07
30 sept. 2021	19,95	0,56	(0,06)	(0,03)	(0,60)	(0,13)	(0,46)	—	—	—	(0,46)	19,44
30 sept. 2020 <sup>3</sup>	20,00 <sup>†</sup>	0,03	—	—	(0,10)	(0,07)	—	—	—	—	—	19,95

<sup>1</sup> L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

<sup>2</sup> Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB ou sont versées en trésorerie, ou les deux.

<sup>3</sup> Depuis le 21 août 2020.

† Valeur liquidative par part au moment du placement initial.

### Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative par part (en dollars)	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) <sup>1</sup>	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) <sup>1</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>2</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3</sup>	Cours de clôture du marché (en dollars)
<b>30 sept. 2024</b>	<b>18,28</b>	<b>636 905</b>	<b>34 850</b>	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	<b>8,11</b>	—	<b>18,31</b>
30 sept. 2023	16,92	289 407	17 100	0,25	0,25	23,42	—	16,96
30 sept. 2022	17,07	91 329	5 350	0,29	0,29	74,00	—	17,11
30 sept. 2021	19,44	8 748	450	0,29	0,29	8,38	—	19,54
30 sept. 2020 <sup>4</sup>	19,95	1 995	100	0,28	0,28	—	—	20,01

<sup>1</sup> Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au FNB et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

<sup>2</sup> Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire du portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du FNB et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

<sup>4</sup> Depuis le 21 août 2020.

Le 13 avril 2023, les frais de gestion ont diminué, passant de 0,25 % à 0,20 %. Si le changement des frais de gestion avait été en vigueur depuis le début de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le ratio des frais de gestion ajusté pour le FNB aurait été le suivant : 0,23 %.



## FAITS SAILLANTS FINANCIERS (suite)

### Frais de gestion

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB correspondent à un montant annuel équivalant à 0,20 %, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.

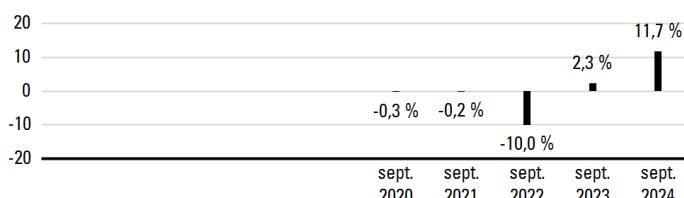
Le 13 avril 2023, les frais de gestion ont diminué, passant de 0,25 % à 0,20 %.

### RENDEMENT PASSÉ

L'information sur le rendement suppose que les distributions du FNB au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du FNB, et que le rendement serait inférieur si les distributions n'étaient pas réinvesties. L'information sur le rendement ne tient pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais optionnels ou des impôts exigibles, qui auraient pour effet de le réduire. Le rendement passé du FNB n'est pas nécessairement une indication de son rendement futur. Un fonds qui existe depuis plus de 10 ans ne peut présenter que le rendement des 10 dernières années.

### Rendement annuel (%)

Le graphique à bandes illustre le rendement du FNB pour chacun des exercices présentés et fait ressortir la variation du rendement du FNB d'un exercice à l'autre. Il présente, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, à la clôture de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.



### Rendement annuel composé (%)

Le tableau présente le rendement annuel composé du FNB pour chaque période indiquée close le 30 septembre 2024, par rapport au rendement de l'indice de référence suivant :

Indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada

	Dernière année	3 dernières années	5 dernières années	10 dernières années	Depuis la création
FNB	11,7	0,9	—	—	0,5
Indice de référence	11,9	1,1	—	—	0,8

Les rendements des indices de référence ou des indices généraux ne tiennent compte d'aucun coût de placement. Se reporter à l'analyse du rendement par la direction pour obtenir des précisions sur le rendement par rapport à ceux des indices de référence ou des indices généraux.

Les parts du FNB sont offertes aux porteurs de parts depuis le 17 septembre 2020.

Nous ne présentons pas la date de création des fonds offerts depuis plus de 10 ans.

Pour les exercices clos les 30 septembre (la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).

### DESCRIPTION DES INDICES

**Indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada** L'indice est conçu pour mesurer le rendement d'un portefeuille détenu jusqu'à l'échéance et composé essentiellement d'obligations de sociétés de qualité investissement libellées en dollars canadiens échéant en 2027.

### APERÇU DU PORTEFEUILLE

*(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)*

*Au 30 septembre 2024*

### Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Produits financiers	71,7
Infrastructures	8,3
Énergie	6,9
Immobilier	6,5
Industrie	3,0
Services de communication	2,5
Trésorerie/Autres	1,1



## APERÇU DU PORTEFEUILLE (suite)

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 30 septembre 2024

### Les 25 principaux titres

	% de la valeur liquidative
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,950 %, 8 mars 2027	7,4
Banque de Montréal, 4,309 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	6,3
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	6,2
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21 oct. 2027	5,9
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,050 %, 7 oct. 2027	5,6
Enbridge Inc., 5,700 %, 9 nov. 2027	3,9
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,250 %, 7 janv. 2027	3,8
Financière Sun Life inc., 2,580 %, 10 mai 2032, OTV	3,6
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28 janv. 2027	3,6
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	3,6
La Banque Toronto-Dominion, 2,260 %, 7 janv. 2027	3,5
Corporation immobilière OMERS, 3,244 %, 4 oct. 2027	3,5
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,250 %, 6 déc. 2027	3,4
Alectra Inc., 2,488 %, 17 mai 2027	3,4
Ontario Power Generation Inc., 3,315 %, 4 oct. 2027	3,0
Hyundai Capital Canada Inc., 3,196 %, 16 févr. 2027	3,0
bclIMC Realty Corp., 3,000 %, 31 mars 2027	3,0
Banque de Montréal, 3,650 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2027	3,0
Financière General Motors du Canada Ltée, 3,150 %, 8 févr. 2027	3,0
Brookfield Corp., 3,800 %, 16 mars 2027	3,0
Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16 déc. 2027	2,9
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14 nov. 2027	2,9
Intact Corporation financière, 2,850 %, 7 juin 2027	2,5
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 2 sept. 2027	2,5
La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 1,650 %, 16 août 2027	2,5
<b>25 principaux titres</b>	<b>95,0</b>

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du FNB; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).